

Nombre de membres
En exercice : 9
Présents : 8
Pouvoirs : 1
Votants : 9

reçu à la préfecture
de Loir-et-Cher, le :

634

27 JAN. 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix janvier à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 4 janvier 2023

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean – Philippe, MARC- MARTIN Nicole DEBRUYNE Caroline, TEITGEN Carole, JULIEN Gilles LIONS Pascale

Absent excusé : THIBAUT Darig

Absent non excusé :

Pouvoirs : M THIBAUT Darig donne pouvoir à Mme FICHTEN Marie-Pierre

Secrétaire de séance : MARC-MARTIN Nicole

368- DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2023 ET CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RECUPERATION DU FCTVA 2023

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les modalités d'attribution de la subvention au titre des Amendes de Police et de récupération du FCTVA 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De demander la subvention au titre des Amendes de Police au taux le plus élevé, s'agissant d'une opération de sécurité.
- De solliciter une convention avec le conseil départemental pour la récupération du FCTVA 2023.

Pour financer la tranche 2 des travaux de sécurisation de la traverse du Bourg

- Aménagement sécuritaire du carrefour rue de la Forêt et route de Saint-Clair par modification du tracé de la RD63, création d'un STOP.
- Création d'une chicane et de cheminements piétons avec circulation PMR pour un montant prévisionnel de :
- Travaux : 196 011 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 9800.55 € HT
- Acquisition foncière : 1 €

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires afférentes au projet.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

Transmis en préfecture le 13 janvier 2023

Certifié exécutoire le 13 janvier 2023



Thibault